

Aires marines protégées

Les pêcheurs éduqués sur les plans de gestion



Jean Noël Bibang Bi Nguéma lors de son exposé.



Les pêcheurs savent désormais à quoi s'en tenir en menant leur activité.

FAE

Port-Gentil/Gabon

Unique orateur, Jean Noël Bibang Bi Nguéma, chef de service des Évaluations et de l'Aménagement des ressources marines, a insisté notamment sur les différents plans d'aménagement des sites concernés.

LES pêcheurs regroupés en coopératives ont été conviés, dernièrement, à une présentation des principales mesures de gestion des aires marines protégées de la ville. Il s'agit des parcs marins du Cap Lopez et de l'embouchure d'Ozouri, puis des réserves aquatiques du Delta de l'Ogooué, des canyons du Cap Lopez et du Plateau continental.

Seul orateur, Jean Noël Bi-

bang Bi Nguema, chef de service des Évaluations et de l'Aménagement des ressources marines, a insisté pour que son auditoire comprenne qu'il s'agit, pour lui, d'être éduqué sur ce qui sera désormais interdit, et ce qui sera, non pas autorisé, mais réglementé. Entendu que les différents plans d'aménagement des sites concernés ont été présentés à tous les acteurs de la pêche au cours de concertations précédentes. Celles-ci ayant permis de recueillir leurs avis.

C'est du reste dans ce sens qu'a été pris le Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République gabonaise. Il est donc question de l'appliquer. Aux termes de ce texte désormais en vigueur, l'on retient que des activités

sont interdites dans la réserve aquatique du Delta de l'Ogooué, à savoir les pêches artisanale, industrielle, scientifique, expérimentale dont les produits sont destinés au commerce, et le campement de pêche.

Quant aux activités qui sont réglementées dans la dite réserve et dont l'exécution devra nécessiter l'obtention préalable d'une autorisation du gestionnaire, elles regroupent la pêche de subsistance sur demande avec justification par rapport à la définition de droit coutumier avec cahier des charges; la pêche sportive; la pêche scientifique sur demande; la pêche à des fins d'aquariophilie sur demande; les activités connexes à la pêche (transbordement, entreposage, collecte de ressources halieutiques, approvisionnement ou

soutien logistique à une activité de pêche); l'éco-tourisme; la collection ou l'extraction industrielle; toute autre activité pouvant perturber l'écosystème.

CODE DE BONNE CONDUITE. L'exposant a insisté sur certains détails. Notamment que la pêche de subsistance est accessible aux Gabonais résidents annuellement dans les villes et villages inclus ou bordant la réserve. Chacun d'eux devra recevoir une autorisation de l'autorité de la réserve, suivant un plan d'exploitation avec des techniques et des équipements autorisés.

Des exigences quasi identiques seront faites pour la pêche à la ligne et la pêche sportive.

Par ailleurs, l'orateur a précisé que toute technique de pêche non citée dans l'arrêté est interdite

dans la réserve. De même que l'utilisation des appâts en pêche sportive. Pour ce qui est des captures, tout pêcheur doit suivre les consignes des arrêtés sur les espèces protégées, les quotas de capture et le manuel de bonne conduite de la pêche sportive. Un quota de rétention de 2 poissons par jour et par pêcheur est à respecter. Les captures retenues de ce type de pêche ne seront ni commercialisées, ni rétrocédées à des restaurants et autres structures hôtelières.

Sachant qu'ils seront désormais régulièrement contrôlés, les pêcheurs n'étant pas outillés pour l'utilisation des GPS ont émis, une fois de plus, le vœu que soit mis en place un système de repérage (balises) pour ne pas se retrouver par inadvertance dans les zones interdites.

Une autre préoccupation exprimée a été celle de savoir qui était habilité à les contrôler. La réponse, donnée par l'orateur se trouve dans le Code des pêches, en son Article 72 : «*Sont agents de surveillance, les agents assermentés de l'administration des Pêches et de l'Aquaculture désignés par le ministre chargé des Pêches et l'Aquaculture, les officiers et sous-officiers mariniers de la marine nationale, les officiers et sous-officiers de l'armée de l'air, les administrateurs des affaires maritimes, les agents et officiers de police judiciaire des sections nautiques de la gendarmerie et de la police, les agents des douanes, les agents assermentés de l'administration des Eaux et Forêts, les agents assermentés de l'administration de l'Environnement.*»

Journée citoyenne/4e arrondissement

Les communautés africaines s'impliquent

RAD

Port-Gentil/Gabon

LE 7 avril 2018. On était bel et bien au premier samedi du mois. Et comme le souhaitent les pouvoirs publics, plusieurs personnes et associations ont sorti leurs outils pour se consacrer à la Journée citoyenne instituée en 2010 par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, pour lutter contre l'insalubrité dans les villes et villages. A mesure que le temps passe, ceux qui exercent une parcelle de pouvoir essaient de tout mettre en œuvre pour intéresser les populations à cette heureuse initiative. Dans cet esprit, Bonaventure



Le maire du 4e arrondissement de Port-Gentil, Bonaventure Kassa Ibinga, au milieu des volontaires.

Kassa-Ibinga, maire du 4e arrondissement, a frappé un grand coup samedi, en y impliquant les communautés étrangères, notamment africaines vivant à Port-Gentil. Béninois, Burkinabè, Camerounais, Congolais (des

deux rives), Ghanéens, Guinéens, Maliens, Sénégalais, Togolais et bien d'autres étaient à l'ouvrage du côté du Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Ntchengue, qu'ils ont libéré des hautes herbes qui enva-



Les troupes du maire Kassa Ibinga se sont déployées aussi au Centre de traitement ambulatoire.

hissaient sa devanture, et des tas d'immondices qui assombrissent l'image de la capitale économique. «*Nous apprécions le maire Kassa-Ibinga, un bon manager, qui nous implique dans plusieurs actions visant le développement de*

la commune et partant sa circonscription administrative», a confié Dia Demba, président de la colonie sénégalaise. Pour lui, «*quand le Gabon va bien, nous allons bien. S'il va mal, cela nous impacte aussi. Nous devons*

donc lutter, participer aux côtés de nos frères et sœurs gabonais, au développement et à l'émergence de ce beau pays qui nous offre son hospitalité.» Ces communautés n'entendent pas, toutefois, se limiter à cette action. «*Nous avons commencé par le CTA qui accueille tous les malades, sans distinction de nationalité. Mais nous allons nous déployer sur l'ensemble de la ville*», a ajouté Dia Demba. Satisfait du travail abattu, Bonaventure Kassa-Ibinga a salué «*la culture de solidarité*» au sein des communautés africaines impliquées dans ce qu'il considère comme une grande première au plan local, voire national.